



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 18.09.2026
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 24.07.2026
Chambre des Députés

N°4509
Luxembourg, le 24.07.2026
Chambre des Députés

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 24 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4509 du 21 juillet 2026 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo concernant « Bilan des moyens et accessoires fournis et réutilisés par le SMA ».

Madame la Ministre,

En date du 21 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique m'a été transmise.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder à mes services une prolongation du délai de réponse jusqu'au vendredi 18 septembre 2026, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez